

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT  
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**SITE PATRIMONIAL DU FORT-DE-BEAUMONT  
(BEAUMONT)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme site patrimonial :

Le site patrimonial du Fort-de-Beaumont, dans la municipalité de Beaumont, comprenant les vestiges de la casemate nord-ouest et de l'abri à munitions, ainsi que les terrains connus et désignés comme étant le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (5 861 267), une partie du lot CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT (5 861 268 partie) et une partie du lot SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATORZE (6 437 514 partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

Les parties de lot précédemment mentionnées peuvent être plus précisément décrites comme suit :

Partie du lot 5 861 268, parcelle 1 :

- bornée vers le nord, par les lots 6 437 520 et 6 437 521, mesurant 25,75 mètres;
- bornée vers l'est, par une partie du lot 5 861 268, mesurant 27,34 mètres;
- bornée vers le sud, par le lot 6 437 514, mesurant 25,26 mètres;
- bornée vers le sud, par le lot 6 437 514, mesurant 0,63 mètre le long d'un arc de cercle d'un rayon de 6,09 mètres;
- bornée vers l'ouest, par le lot 6 437 517, mesurant 30,01 mètres;

Contenant en superficie 738,7 mètres carrés.

Partie du lot 6 437 514, parcelle 2 :

- bornée vers le nord, par le lot 5 861 268, mesurant 0,63 mètre le long d'un arc de cercle d'un rayon de 6,09 mètres;
- bornée vers le nord, par le lot 5 861 268, mesurant 25,26 mètres;
- bornée vers l'est, par une partie du lot 6 437 514, mesurant 2,66 mètres;

- bornée vers le sud, par le lot 6 437 512 (rue du Fort-de-Beaumont), mesurant 25,75 mètres;  
Contenant en superficie 33,8 mètres carrés.

Le tout, comme montré sur le plan préparé à Lévis, le 17 février 2022, par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, et conservé sous le numéro 1637 de ses minutes;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le site patrimonial du Fort-de-Beaumont présente un intérêt pour sa valeur historique. Ce fort est aménagé à un emplacement stratégique par le ministère fédéral de la Milice et de la Défense en 1914, à la suite de l'entrée en guerre du Canada. Il fait partie d'un système de défense côtière élaboré pour protéger le port de Québec et le chantier maritime de Lauzon, en plus de soutenir l'inspection obligatoire, en temps de guerre, des navires circulant dans le chenal sud du fleuve Saint-Laurent. Ce système défensif comprenait aussi les deux forts de la Martinière, à Lévis, et celui de Saint-Jean, sur l'île d'Orléans. Le fort de Beaumont était doté de deux canons de marine de six pouces de type Vickers, manœuvrés par une garnison du 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Lévis. Celui-ci, formé de réservistes de la région, constitue le plus ancien régiment d'artillerie francophone au Canada. À compter de 1915, le fort de Beaumont est utilisé seulement le jour, les deux batteries du fort de la Martinière, équipées de projecteurs, pouvant être en service la nuit. Le fort de Beaumont est délaissé par les militaires en 1917, l'Allemagne et ses alliés ne représentant plus une menace suffisante pour la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. En 1920, les canons sont retirés de leur emplacement. Le fort de Beaumont est ainsi une des rares installations de défense côtière associées à la Première Guerre mondiale qui est située sur le territoire du Québec;

Le site patrimonial du Fort-de-Beaumont présente aussi un intérêt pour sa valeur archéologique. Le Québec compte très peu de sites archéologiques ayant eu des occupations militaires pendant le XX<sup>e</sup> siècle. Le fort de Beaumont était constitué de deux casemates, d'un abri à munitions, de structures temporaires en bois et de rails qui permettaient le transport des munitions. Les casemates étaient destinées à protéger les canons et leurs servants. Ces constructions semi-circulaires étaient composées d'un mur en béton d'une hauteur d'environ deux mètres et d'une épaisseur de 4,6 mètres. Une petite baie de 2 mètres de rayon permettait au canon de tirer. Au centre, se trouvait une dalle de béton munie de tiges d'acier permettant de fixer une pièce d'artillerie. L'abri à munitions est situé à une centaine de mètres des canons. Il s'agissait d'un bâtiment en béton doté d'un toit léger pour limiter les risques d'explosion latérale. Une porte en arc surbaissé et deux portes rectangulaires permettaient d'accéder à l'intérieur du bâtiment. L'abri à munitions et la casemate nord-ouest sont à l'état de vestiges. Le terrain du fort de Beaumont, notamment la zone autour de l'abri à munitions, possède un potentiel de recherche et de mise en valeur intéressant, car il s'agit d'un des rares sites archéologiques exclusivement associés à la Première Guerre mondiale à se trouver en sol québécois;

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce bien appartient aux catégories suivantes :

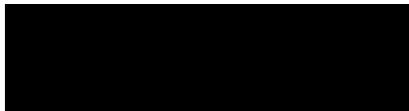
- catégorie 9 : Terrain notable;
- catégorie 10 : Bien classé pour son intérêt archéologique;

QUE ce classement prend effet à compter du 24 février 2022, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 4 août 2023.

Le ministre,

A solid black rectangular box used to redact the signature of the Minister.

**MATHIEU LACOMBE**

## ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

### SITE PATRIMONIAL DU FORT-DE-BEAUMONT (BEAUMONT)

Les éléments caractéristiques du site patrimonial du Fort-de-Beaumont liés à ses valeurs historique et archéologique comprennent, notamment :

- sa situation sur une terrasse au haut d'un escarpement surplombant le fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité de Beaumont;
- la configuration des vestiges encore visibles sur une portion de terrain d'une superficie d'environ 772,5 mètres carrés;
- les vestiges de la casemate nord-ouest, dont le mur semi-circulaire en béton, les deux portes rectangulaires munies d'un cadre en acier, de même que la dalle circulaire en béton munie de tiges d'acier;
- les vestiges de l'abri à munitions situé à une centaine de mètres à l'ouest de la casemate, dont le plan carré, les murs en béton enterrés dans le sol, le plafond léger percé de trous d'aération, la voie d'accès pratiquée en déblai dans le roc menant à une entrée en arc surbaissé, les deux portes rectangulaires et les piliers en acier;
- les portions résiduelles du site autour de l'abri à munitions.

Fait à Québec, ce 4 août 2023.

Le ministre,



**MATHIEU LACOMBE**